

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 10 juin 2024** à 20 heures à la salle communautaire de Destor, au 7290 rang du Parc (quartier de Destor), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **203 DU BOULEVARD INDUSTRIEL** (lots 2 809 119 et 4 704 978 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'absence de clôture et du nombre de conteneurs dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, sont les suivants :

- il n'y a aucune clôture autour du périmètre de l'aire d'entreposage alors que le règlement exige que les aires d'entreposage soient entièrement clôturées;
- la propriété contient neuf (9) conteneurs alors que le maximum autorisé est de quatre (4).

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser l'absence de clôture autour de l'aire d'entreposage et le nombre de conteneurs présents sur la propriété, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6^e jour de mai 2024
et publié le 15 mai 2024



Angèle Tousignant, greffière